

JEAN-JACQUES URVOAS  
DÉPUTÉ DU FINISTÈRE

**Madame Angèle Jacq**  
Présidente du Collectif breton  
pour la Démocratie et les Droits de l'Homme  
Kervouziern Kreiz  
29510 Landudal

Nos réf : JJU.AT.08031

Quimper, le 4 juin 2009

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre courrier et tenais à vous en remercier.

Vous y abordez essentiellement quatre questions, sur lesquelles je souhaitais vous faire part de mon sentiment.

A titre personnel, je suis favorable à l'instauration d'une circonscription unique, à l'échelle de l'Union, qui seule permettra aux peuples qui la constituent de s'approprier le débat sur le devenir de l'Europe et, je l'espère, de se forger une destinée commune.

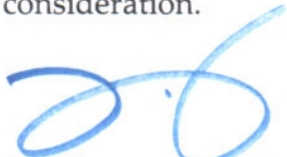
Le mille-feuille administratif français constitue un véritable problème auquel il faudra bien un jour avoir le courage de s'attaquer. Il semble qu'une prise de conscience se fasse jour peu à peu en la matière, ce dont on ne peut que se féliciter. J'ai pour ma part co-rédigé un rapport sur le sujet en septembre 2008, qui préconise le regroupement des structures territoriales au moyen d'incitations fiscales, et notamment l'instauration sur la base du volontariat de « *grandes régions* » qui viendraient se substituer aux actuels conseils régionaux et à leurs départements. Malgré quelques avancées, le rapport Balladur se montre malheureusement plus prudent sur ces questions, et il est à craindre que le projet de loi promis par le Gouvernement pour l'an prochain le soit plus encore. On peut néanmoins estimer qu'un processus s'est enclenché, dont il paraît légitime d'espérer qu'il s'avèrera fructueux à moyen terme.

Lorsque j'étais conseiller régional, j'ai voté le vœu en faveur de la réunification de la Bretagne et y reste favorable maintenant que je suis député. Il ne faut pas pour autant sous-estimer la forte opposition que suscite ce projet, dans les Pays de la Loire, bien sûr, mais aussi jusqu'au Gouvernement, l'actuel Premier ministre en particulier n'ayant jamais caché l'hostilité que lui inspirait une telle perspective. Je n'en suis pas moins convaincu que la réunification va dans le sens de l'histoire, et que dès lors elle ne manquera pas, tôt ou tard, de survenir.

Je me suis personnellement engagé, lors des débats de l'été dernier sur la révision constitutionnelle, en faveur de la ratification par la France de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Comme vous le savez, le Gouvernement s'y refuse et nous a promis, à défaut, un projet de loi pour cette année, dont il me faut reconnaître que nous sommes à ce jour sans nouvelle. Je serai pour ma part très vigilant sur ce dossier, convaincu que la langue bretonne, comme toutes les langues menacées à travers le monde, doit disposer d'un cadre juridique propice à sa préservation et à sa promotion.

Tels sont les éléments de réponse qu'il m'importait de porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma parfaite considération.



Jean-Jacques Urvoas